Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 8 juillet 2019 à 16 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Gabriel Michaud, Roger Côté et Simon Paquin et mesdames Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

La présente séance du conseil a été dûment convoquée et signifiée tel que requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil de la MRC Les Moulins.

12 072-07-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

12 073-07-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Examen et approbation du règlement numéro 1001-298 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « 3893 industrie de munitions » dans la zone 8763-56
- 4. Clôture de la séance

ADOPTÉE

Examen et approbation du règlement numéro 1001-298 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « 3893 – industrie de munitions » dans la zone 8763-56

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-298 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « 3893 – industrie de munitions » dans la zone 8763-56 ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la $Loi\ sur$ l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-298 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « 3893 – industrie de munitions » dans la zone 8763-56.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 075-07-19 <u>Clôture de la séance</u>

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate

Directrice générale adjointe, secrétairetrésorière adjointe et directrice du service
du greffe